

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2016694	Date d'inspection Le 18 octobre 2024	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	13 nov. 2024	
Commentaires : Pendant que la mentor en assurance de la qualité entrait, le nouveau personnel, la mentor en assurance de la qualité a remarqué qu'un membre du personnel éducatif n'avait pas de certificat valide de premiers soins et un autre membre du personnel éducatif avait un certificat, mais il était certifié au niveau B et non au Niveau C. La mentor en assurance de la qualité a fait le rappel que ces employés ne peuvent pas être laissés seuls avec les enfants.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 déc. 2024	
Commentaires : Ce permis ne rencontre pas présentement cette exigence. L'administrateur partage qu'il y a présentement des éducatrices qui font leurs cours à distance au moment, et qu'une éducatrice qui revient au mois de janvier est certifiée avec le cours de ECE. La mentor en assurance de la qualité fera un suivi prochainement.			
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	18 oct. 2024	
Commentaires : Pendant l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a observé que le rapport d'inspection de renouvellement le plus récent n'était pas affiché à un endroit bien en vue dans la garderie. La mentor en assurance de la qualité a fait le rappel à l'administrateur que le rapport d'inspection de renouvellement le plus récent doit être affiché à un endroit bien en vue dans la garderie.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	13 nov. 2024	
<p>Commentaires : Pendant que la mentor en assurance de la qualité entrait, le nouveau personnel, la mentor en assurance de la qualité a remarqué qu'un membre du personnel éducatif n'avait pas de certificat valide de premiers soins. La mentor en assurance de la qualité à mentionner à l'administrateur qui a confirmé que l'employer en question n'était jamais laissée seule avec les enfants et est enregistrée au cours de premiers soins qui aura lui le 9 novembre 2024.</p>			

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Le ratio fut respecté lors de la visite.

Durant l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a été en mesure d'observer les enfants manger la collation et le moment de transition entre la collation et aller jouer dehors.

Une discussion a eu lieu entre la mentor en assurance de la qualité et l'administrateur concernant la rénovation dans la garderie et la construction à l'extérieur. Quand la mentor en assurance de la qualité est arrivée sur les lieux, la mentor en assurance de la qualité à remarquer un monsieur qui avait fait un trou dans les murs de deux salles de classe pour changer l'entrée d'une porte de salle de toilette. La mentor en assurance de la qualité a mentionné qu'il ne devrait pas avoir de construction dans les salles de classe pendant que les enfants sont présents en raison de la poussière et la sécurité des enfants. La mentor en assurance de la qualité à aussi recommander à l'administrateur que les enfants jouent dans un différent endroit dehors pendant que les machines de construction font leur travail à l'extérieure. La mentor en assurance de la qualité mentionne à l'administrateur le risque d'accident qui pourrait arriver pendant que les machineries travaillent si proche des clôtures ou les enfants jouent dehors. L'administrateur confirme que les enfants pourraient aller jouer dans les autres parcs à l'extérieure pendant que la construction se fait.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 octobre 2024

Date

original signé par
Émilie Henry Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 octobre 2024

Date